



20 juin 2018

FICHE DE PRESENTATION DU CAU

À diffuser au sein des 36 associations membres du collectif

I. Naissance et vocation

Constitué pendant l'hiver 2007-2008, à la suite de l'installation de tentes devant la cathédrale Notre Dame à Paris par les Enfants de Don Quichotte, le Collectif des Associations Unies réunit aujourd'hui 36 associations impliquées dans le champ du logement et/ou de l'hébergement (liste en annexe).

Ces organisations ont décidé d'unir leurs voix pour interpeler les pouvoirs publics face au drame persistant de centaines de milliers de personnes contraintes de vivre dans la rue ou dans des conditions de logement inacceptables. Le CAU vise donc l'interpellation et l'organisation d'actions de mobilisation.

La vocation d'interpellation du Collectif s'inscrit dans le cadre plus large des politiques de solidarité et de protection des personnes défavorisées. Les associations appellent à une action forte dans ce domaine, et dénoncent le manque d'ambition des pouvoirs publics comme le traitement à la marge des situations d'urgence. Ses principes sont les suivants :

- Personne ne doit subir la contrainte de vivre à la rue : l'État doit garantir l'application des principes d'accueil inconditionnel pour tous et de continuité de la prise en charge.
- Le logement est un droit. L'accès à un habitat adapté doit rester le préalable de tous les dispositifs d'accueil et d'hébergement.
- L'État est garant de l'accès et du maintien dans un logement décent pour les personnes en situation de mal logement dans une dynamique de pilotage interministériel associant les collectivités territoriales, les opérateurs et les acteurs associatifs, et en cohérence avec les autorités décentralisées.
- Toute personne doit pouvoir bénéficier si elle le souhaite d'un accompagnement global.
- Les politiques de l'accès au logement doivent être élaborées, mises en œuvre et évaluées avec la participation des personnes accueillies et accompagnées et dans le respect de leur dignité.

Le Collectif agit en articulation avec le groupe « Prévention, Hébergement, Logement » animé par l'UNIOPSS, qui fournit un travail inter-associatif d'interpellation des pouvoirs publics sur des éléments précis et souvent techniques de politique publique.

II. Fonctionnement

Le fonctionnement décrit ci-dessous résulte d'un travail de redéfinition par le Collectif au début des années 2010.

A. Les acteurs du CAU

- **Les 36 associations membres du Collectif veillent à informer les salariés qui souhaitent s'impliquer au CAU** sur sa vocation, son fonctionnement et son rythme. Dans la mesure du possible, elles désignent **1 référent par association**, pour permettre des échanges efficaces et sans doublon avec la coordinatrice.
- Le CAU a désigné à sa création **deux associations porte-paroles, la Fédération des Acteurs de la Solidarité** (actuellement Florent Guéguen) **et la Fondation Abbé Pierre** (actuellement Christophe Robert). Ces deux associations co-animent le Collectif. Elles soutiennent sa coordination et portent sa parole, ainsi que son fonctionnement quotidien : la Fondation porte la comptabilité du CAU et le contrat de travail du poste de coordination (75% ETP CAU +25% ETP FAP), et la Fédération porte l'appel à contributions annuelles des membres.
- Un poste de **coordination du collectif** a été créé dès 2009, à mi-temps d'abord, puis à 75% dès 2012. La coordinatrice ou le coordinateur du CAU a pour mission de s'assurer du positionnement de fond des associations, afin de travailler à mettre en œuvre sa vocation de plaidoyer commun et d'interpellation :
 - en veillant à la tenue régulière des réunions des présidents (annuelles) et des réunions plénières (tous les 2 mois), ainsi qu'à la réalisation effective des projets lancés en réunion plénière ;
 - en collectant les informations que les membres du collectif estiment utile de lui communiquer ou de diffuser et en proposant au besoin, sous réserve de l'accord des porte-paroles, une réaction « rapide » du CAU en cas d'actualité brûlante entre deux réunions plénières (communiqué de presse, conférence de presse, action, etc.);
 - en répondant aux questions des membres et en transmettant aux porte-paroles les remarques reçues des membres sur les projets mis en œuvre et le fonctionnement du Collectif.

En revanche, la prise de parole au nom du Collectif ainsi que la validation finale des projets proposés relève de la responsabilité des porte-paroles. Ils répondent également du fonctionnement du Collectif, qui peut faire l'objet d'un travail de redéfinition si une demande en ce sens est validée en plénière.

B. Les réunions et le rythme du CAU

Les président-e-s des associations du CAU se réunissent chaque année en été afin de déterminer les grandes orientations à donner au Collectif pour l'année à venir, lors de la « **réunion des Président-e-s** », en présence des porte-paroles. Un bilan de l'action du CAU sur les 12 derniers mois est dressé (projets, budget, activité de coordination, etc.).

Les personnes qui se sont portées volontaires pour être référents du CAU sont invitées à participer aux « **réunions plénières** », qui se tiennent tous les 2 mois (généralement 1 à 3 personnes par association référentes auprès du CAU). Lors de ces réunions, le collectif fait le point sur l'actualité politique en matière de logement et d'hébergement et décide de ses prochains positionnements, en présence des porte-paroles.

A partir de ces décisions, la coordinatrice propose à celles et ceux qui le souhaitent de se réunir en **groupes de travail** (par mail envoyé à tout le collectif), groupes toujours **ponctuels** car le collectif réagit à l'actualité :

- des **groupes « action »** visant la mise en place d'une interpellation précise (organisation d'un happening, d'une conférence de presse, réalisation d'un projet donné) ;
exemples : groupe logement d'abord 2017 (production d'un document de plaidoyer), groupe action de fin d'année 2017 (réalisation d'une vidéo) ; groupe conception et groupe communication pour la campagne « Dans La Vraie Vie » ...
- des **groupes « thématiques »**, lorsque les membres de la plénière ont souhaité étudier collectivement le positionnement que le CAU pourra adopter sur un sujet donné ;
exemples : groupe thématique logement d'abord en 2014 ; groupe « plan communication » en 2018...

Ces groupes ont alors pour **mission** :

- de prendre acte des **orientations fournies** par la décision prise en plénière et par les porte-paroles ; si possible, ces derniers sont donc présents à la première réunion d'un groupe de travail afin que le groupe ait une idée précise de sa marge de manœuvre;
- de **définir ensemble le projet à réaliser, des modalités d'organisation au résultat final attendu en passant par le calendrier**, ces éléments ne peuvent pas être imposés sous la forme d'un plan à exécuter car ils dépendront des capacités de chacun-e et des ressources des associations impliquées;

Bien entendu, leurs membres s'engagent à se tenir aux modalités d'organisation convenues **jusqu'à la validation finale** du projet.

Selon les circonstances et le type de projet, un groupe de travail peut ainsi se réunir régulièrement pendant quelques semaines ou mois, et/ou échanger par mail sur un document à finaliser, l'organisation d'une action, etc.

Les actions et documents du CAU sont sur le site www.collectif-associations-unies.com.

La coordinatrice du CAU se tient à votre disposition pour répondre à toute question et faire remonter toute remarque aux porte-paroles, à l'adresse cbenoliel@fap.fr .

Annexe : les 36 associations du Collectif des Associations Unies

Advocacy France
Association des Cités du Secours Catholique
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
Association DALO
ATD Quart Monde
Aurore
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
Collectif Les Morts de la Rue
Comité des Sans Logis
Croix-Rouge française
Emmaüs Solidarité
Emmaüs France
Enfants de Don Quichotte
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent
Fédération des Acteurs de la Solidarité
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage
(FNASAT-Gens du voyage)
Fédération Santé Habitat
Fondation Abbé Pierre
Fondation de l'Armée du Salut
France Terre d'Asile
Habitat et Humanisme
Jeudi Noir
Les petits frères des Pauvres
Ligue des Droits de l'Homme
Médecins du Monde
Secours Catholique
SoliHa – Solidaires pour l'Habitat
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)